

BATIMENT

Alternance

Modalités de Participation Financière 2020

CONTRAT DE PROFESSIONALISATION	CONTRAT D'APPRENTISSAGE	PRO A	TUTORAT ET MAÎTRE D'APPRENTISSAGE
<p>Forfait horaire 13 €* HT pour métiers techniques du BTP 16 €** HT pour maintenance et conduite engins 7 €*** HT pour tertiaire</p> <hr/> <p>Complément au forfait horaire (sur conventionnelle) versé à l'entreprise pour les contrats hors tertiaire et hors GEIQ de 5 €**** HT / heure pour les entreprises de moins de 11 salariés de 4 €**** HT / heure pour les entreprises de 11 à 49 salariés</p> <hr/> <p>* 19 € HT Publics prioritaires ou GEIQ ** 22 € HT Publics prioritaires ou GEIQ *** 13 € HT Publics prioritaires ou GEIQ **** Dans la limite des fonds disponibles</p>	<p>Niveaux de prise en charge par certification proposés par la branche et validés par France Compétences</p> <hr/> <p>Majoration de 50 % pour un apprenti reconnu personne handicapée)</p> <p>Majoration de 10 % en cas de convention de réduction de durée</p> <hr/> <p>Frais annexes au verso</p>	<p>Forfait de base 9,15 € HT pour CléA</p> <hr/> <p>En attente accord de branche étendu pour</p> <p>Certifications professionnelles inscrites sur une liste de branche</p> <hr/> <p>VAE visant une certification professionnelle enregistrée au RNCP et inscrite sur un accord de branche étendu</p> <hr/>	<p>Plafond de 15 €* HT / heure pour le coût pédagogique Maximum : 3 jours (21 heures) par action de formation</p> <hr/> <p>Pour les entreprises de moins de 300 salariés Plafond complémentaire de 15 €* HT par heure (sur conventionnelle) si le coût pédagogique le justifie</p> <hr/> <p>Participation aux salaires (sur conventionnelle) dans la limite de 13 €* HT / heure pour les entreprises de moins de 11 salariés de 6 €* HT / heure pour les entreprises de 11 à 49 salariés</p> <hr/> <p>* Dans la limite des fonds disponibles</p>



BATIMENT

Alternance

Modalités de Participation Financière 2020

AIDE A L'EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE

Financement sur la base de **230 € HT / mois pendant 6 mois** pour les **tuteurs formés** (par contrat de professionnalisation ou Pro A)

Précision GEIQ :

Maximum 10 bénéficiaires de contrat de professionnalisation simultanés par tuteur

FRAIS ANNEXES APPRENTISSAGE

Frais d'hébergement - **6 € / nuitée**

Frais de restauration - **3 € / repas**

Frais de 1er équipement pédagogique

Jusqu'au niveau 5 (norme européenne) visé - **500 €**
Montant forfaitaire pour la 1^{ère} année du contrat

Frais liés à la mobilité des apprentis

1680 € forfaitaire. Montant identique pour tous les CFA sous réserve que la mobilité à l'étranger soit contenue dans le programme de formation et fasse l'objet d'une convention spécifique.

Frais générés par la mobilité des apprentis vers la métropole

1680 € forfaitaire

Frais annexes générés par la mobilité des apprentis vers d'autres collectivités d'outre-mer

1680 € forfaitaire

AIDE A L'EXERCICE DE LA FONCTION MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Financement à hauteur de **1 000 €** par contrat d'apprentissage visant un **CAP technique** (versement réalisé 6 mois après le début du contrat) **pour les contrats débutés à partir du 1^{er} juillet 2020**
